



*Siège : Mairie de Bracieux 41250
Tel 02 54 46 49 67 - Fax 02 54 46 50 79*

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2007

L'an deux mil sept, le vingt-deux octobre à 18 heures 30, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, s'est réuni à la Mairie de Bracieux, sous la Présidence de Monsieur Franck FERNANDEZ, président,

PRESENTS : *M GODRON (Beuvron amont), M RICHARD (Aval), MM HENNEQUART, CORNET, (Centre Amont), MM DESROCHES, DEFEINGS, DESNOUES (Centre Aval), MM FERNANDEZ, BEAUVAIS, REPINCAI (Bièvre).*

ABSENTS EXCUSES: *MM PIETTE, ROQUETTE (Amont), MM VENIER, CHICOINEAU, DUCHALAIS (aval), MM CHAPELOT, MARSEULT (Bièvre).*

Assistaient à la réunion : MM PANNIER (aval), M DOUSSELIN (centre amont) MM LEGENDRE, TOUCHET, DUFRESNES (Centre Aval).

Date de la convocation le 9 octobre 2007.

PERSONNEL DU SYNDICAT

NOMINATION D'UN CHEF D'EQUIPE

Monsieur le Président rappelle qu'un poste de chef d'équipe est vacant depuis juin 2007. Monsieur BEDALOU Eric, agent d'entretien des rivières a assumé la responsabilité de Chef d'équipe depuis cette date. Le Président propose de valider la fonction de chef d'équipe en faveur de Monsieur BERDALOU Eric, Le Comité syndical, après en voir délibéré :

- Décide de nommer M. BERDALOU Eric chef d'équipe à compter du 1^{ER} Novembre 2007.

REVALORISATION DES SALAIRES DES CHEFS D'EQUIPE

PRIMES AUX CHEFS D'EQUIPE

PRESTATIONS DU SEBB

LUTTE CONTRE LA JUSSIE INTERVENTION DES EQUIPES DU SEBB

Monsieur le Président rappelle la délibération du 2 Juillet 2007 concernant l'opération pilote d'arrachage mécanique de jussie sur un étang situé sur la commune de Souvigny-en-Sologne. Cette opération fera l'objet d'un suivi par arrachage manuel d'éventuelles repousses de la jussie.

Monsieur le Président indique qu'une participation sera demandée à la propriétaire de l'étang correspondant à 3 jours d'intervention des équipes net de subventions calculés selon les modes de calcul Leader + (salaires et frais de déplacement) soit 358.73 €.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'intervention des équipes du SEBB pour la lutte contre la jussie.

- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- ✓ Autorise le Président à demander la participation auprès du propriétaire.

REHABILITATIONS DE FRAYERES INTERVENTION DES EQUIPES DU SEBB

Monsieur le Président rappelle que le Contrat de Bassin prévoit la réhabilitation de frayères. Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Pêche et des milieux aquatiques du Loir-et-Cher, consiste d'une part en la reconnection de zones de frayères avec le cours d'eau, par l'intervention d'engins mécaniques et d'autre part au nettoyage de la végétation de la zone afin de permettre la croissance d'une végétation herbacée.

Monsieur le Président propose que cette dernière opération soit réalisée par les équipes du SEBB. Au même titre que des opérations ponctuelles, cette action est financée dans le cadre du contrat de bassin.

Monsieur le Président indique qu'une participation sera demandée à la Fédération de pêche correspondant à 2 jours d'intervention des équipes net de subventions soit 480 €.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'intervention des équipes du SEBB pour la réhabilitation de la frayère.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.
- ✓ Autorise le Président à demander la participation auprès de la Fédération de la Pêche.

CONVENTIONS

CONVENTION PILOTE 41

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron, comme toutes les collectivités locales du Loir-et-Cher, peut disposer des avantages de la plate-forme départementale dédiée à l'information géographique des territoires dénommée Pilote 41.

Monsieur le Président propose de signer la convention d'échanges de données permettant d'accéder à des données d'autres organismes partenaires comme le CDPNE et mettant à disposition certaines données propres au SEBB.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du SEBB dans la plate-forme Pilote 41.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Données littérales du cadastre - Acte d'Engagement DGI

Monsieur le Président indique que le SEBB, comme toutes les collectivités locales du Loir-et-Cher, peut disposer des données littérales du cadastre pour toutes les communes qui le compose.

Monsieur le Président indique que pour bénéficier de ces données, il est nécessaire de signer un acte d'engagement avec la DGI : ce dernier est valable pour une durée de un an et est renouvelée chaque année.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte que le SEBB dispose des données littérales du cadastre.
- ✓ Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement à compter de l'année 2007 ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

FINANCEMENTS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

CONTRAT DE BASSIN 2008

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES RIVIERES

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une équipe de six personnes pour la restauration et l'entretien du Beuvron et de ses affluents.

Afin de préparer les actions de l'année 2008, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2008 pour la restauration et l'entretien des rivières
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2008
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ANIMATION

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'une animatrice et d'une secrétaire en charge de la mise en œuvre concrète des actions du contrat de bassin.

Afin de préparer les actions de l'année 2008, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2008 pour l'animation du contrat de bassin.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2008.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

TECHNICIEN DE RIVIERE

Monsieur le Président rappelle que le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron dispose d'un technicien de rivière en charge de la mise en application des actions liées à la restauration et à l'entretien des rivières.

Afin de préparer les actions de l'année 2008, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2008 pour le technicien de rivières.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2008.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

LUTTE CONTRE LA GRENOUILLE TAUREAU

Monsieur le Président rappelle la délibération en date du 19 février 2004 qui avait désigné le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron pour la maîtrise d'ouvrage du « Programme pluriannuel de lutte contre la Grenouille taureau ».

Le programme 2004-2008, tel qu'il a été inscrit dans le contrat de bassin suit son cours.

Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible pour l'année 2008.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte le programme 2008 de lutte contre la Grenouille taureau.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour cette opération 2008.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

MESURES DE QUALITE DES EAUX

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin du Beuvron est la mise en place de trois points supplémentaires d'analyse de la qualité des eaux. Ces points permettront d'avoir un meilleur suivi de la qualité physico-chimiques et hydrobiologiques du bassin.

Monsieur le Président précise que le Conseil Général du Loir-et-Cher réalise déjà des points de mesures sur le bassin. Il dispose du matériel et du personnel pour réaliser les trois points supplémentaires.

Monsieur le Président propose de passer une convention avec le Conseil Général du Loir-et-Cher pour cette opération pour une durée de 5 ans.

Afin de préparer les actions de l'année 2008, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2008 pour la mise en place de points d'analyse de la qualité des eaux supplémentaires.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour ces opérations 2008.
- ✓ Autorise le Président à signer la convention avec le Conseil Général du Loir-et-Cher ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

ETUDE ZONES HUMIDES

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin est la réalisation d'une étude sur les zones humides du bassin. Cette étude consiste en la localisation et la caractérisation des zones humides. Elle permettra également de définir des mesures de conservation, de protection et de valorisation de leur intérêt patrimonial.

Afin de préparer les actions de l'année 2008, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2008 pour la mise en place d'une étude sur les zones humides.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour cette opération 2008.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

DIAGNOSTIC AGRICOLE

Monsieur le Président rappelle qu'une des actions du contrat de bassin est la réalisation d'un diagnostic territorial agricole. Ce diagnostic a pour objet sur un secteur agricole donné de recenser les différentes pratiques agricoles et de mettre en exergue les problématiques les plus impactantes sur les cours d'eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Afin de préparer les actions de l'année 2008, Le Président souhaite engager les demandes de financements aussi élevées que possible.

Après en avoir délibéré, Le Comité Syndical :

- ✓ Accepte l'engagement du Contrat de Bassin pour 2008 pour la mise en place d'un diagnostic agricole.
- ✓ Autorise le Président à solliciter le financement aussi élevé que possible pour cette opération 2008.
- ✓ Autorise le Président à signer les conventions ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2008

Une étude prévisionnelle budgétaire sur les 5 années à venir a été réalisée. Un constat de l'augmentation du coût journalier des équipes ressort ainsi qu'une augmentation de la participation fixe.

Monsieur le Président propose de refaire le point lors des orientations budgétaires 2008.

CONTRAT DE BASSIN AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Le dernier contact avec l'Agence de L'eau Loire Bretagne confirme que la signature du contrat de bassin aura lieu en février 2008 : les dernières ébauches sont en cours.

PROCHAINES REUNIONS DU COMITE SYNDICAL

Monsieur le Président propose de réunir le comité syndical en janvier pour les orientations budgétaires et avant les élections pour le vote du Budget Primitif. A l'unanimité les membres présents sont d'accords.

LOCAUX DU SYNDICAT

Monsieur DESROCHES en tant que Maire de Bracieux confirme que la municipalité de Bracieux a acheté l'ancienne gare de Bracieux : local technique du SEBB.

Il informe également que les bureaux du SEBB seront transférés dans la partie secrétariat de la Mairie en remplacement des bureaux de la Communauté de Communes de Pays de Chambord dès leur déménagement.

Une convention avec la mairie de Bracieux devra être établie pour la mise à disposition de ces locaux.

SICALA

Mr MARPAULT informe les membres du comité syndical de la dernière réunion du SICALA modifiant ses statuts. Actuellement, sont adhérents le syndicat du Bas Cosson et la commune de Candé sur Beuvron, le SBCAv ayant demandé son retrait.

L'adhésion du SEBB au SICALA a été sollicitée à plusieurs reprises. La cotisation serait de 0,06 €/hàb. soit 4386 € (73 304 habitants au recensement 1999 hors Bois). Elle permettrait l'attribution d'une subvention annuelle de 15 500 € pour l'entretien et la restauration (20 % d'un montant plafonné à 775 000 €) et l'attribution d'une subvention pour les communes mettant en plus un DICRIM (dossier d'information communal sur les risques majeurs) et un plan de secours communal (30% de subvention – montant étude plafonné)

Fin de la séance 19h45